

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le sept octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Corine BRINDEL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Procurations : Lionel ROUSSET à Jean-Pierre SAUGERAS, Charlotte BOURG Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Philippe BRUGERE, Violette JANET-WIOLAND à Catherine NIRELLI,

Date de la convocation : 01 octobre 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H05

DELIBERATION N° 2024-05-07-A TABLEAU DES EMPLOIS

Philippe BRUGERE rappelle à l'assemblée qu'elle a précédemment ouvert un emploi d'Assistant de Conservation afin de renforcer le fait que M le Maire proposait au Centre de Gestion de promouvoir un fonctionnaire à ce grade de catégorie B.

Après avoir complété tous les dossiers et rappelé sa carrière, dans le respect des Lignes Directrices de Gestion dûment arrêtées par le Centre de Gestion de la Corrèze sur la base du document approuvé par le Conseil municipal, M le Maire indique que l'agent proposé est désormais inscrit sur les listes d'aptitude d'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine. De fait, il peut être nommé à ce grade en qualité de stagiaire, ce qui constitue une belle promotion, et surtout la reconnaissance du travail effectué. Il sera procédé à la suppression de son poste actuel de catégorie C lorsque l'agent aura terminé sa période de stage d'assistant de conservation du patrimoine.

M Philippe BRUGERE rappelle également à l'Assemblée que deux adjoints administratifs sont en position de mise en disponibilité, qu'il n'est pas simple de trouver du personnel compétent dans le cadre du marché de l'emploi actuel, avec un statut de remplaçant, et que de fait, il propose le recrutement d'un agent administratif stagiaire afin de stabiliser la filière administrative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/01/2025,

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20241016-2024-05-07-A-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	A	1	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl	C	3	3 postes à temps complet
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl	C	2	2 postes à temps complet
Adjoint Administratif	C	1 + 1 = 2	35 heures
FILIERE CULTURELLE et d'ANIMATION			
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	35 heures
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} cl	C	1	35 heures
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} cl	C	0	35 heures
Adjoint du patrimoine	C	1	35 heures
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} cl	C	1	35 heures
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} cl	C	0	35 heures
Adjoint d'animation	C	1	35 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur	A	1	35 heures
Technicien principal 1 ^{ère} cl	B	0	35 heures
Technicien principal 2 ^{ème} cl	B	1 - 1 = 0	35 heures
Technicien	B	0 + 1 = 0	35 heures
Agent de maîtrise principal	C	2	35 heures
Agent de maîtrise	C	2	35 heures
Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl	C	3	35 heures
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	C	4	35 heures
Adjoint technique	C	12	35 heures
TOTAL		38 + 1 = 39	

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune, chapitre 012

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,

Meymac, le 07 Octobre 2024

Le Maire,


Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20241016-2024-05-07-A-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024